

**CONVENTION AVEC LA SOCIETE DES COURSES HIPPIQUES – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'UTILISATION ET D'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS DE L'HIPPODROME**

**CONSIDERANT** que dans le cadre de la politique globale de soutien aux activités hippiques, la Ville a signé en 2010 une convention d'entretien avec la Société des Courses Hippiques (S.C.H.), propriétaire de l'hippodrome de Croas Al Leuriou,

**CONSIDERANT** que cette convention précise que la Ville de LANDIVISIAU apporte son concours sous la forme exclusive d'une subvention en nature, laquelle correspond aux coûts actualisés de 145 jours d'intervention des services techniques municipaux pour un total forfaitaire maximum de 1160 heures d'intervention comprenant la préparation des installations de l'hippodrome à l'occasion des manifestations des courses hippiques, l'entretien de l'ensemble des espaces verts du site (enveloppe annuelle de 2 000 €), le montage et l'entretien courant des petits équipements,

**CONSIDERANT** qu'en contrepartie, la Société des Courses Hippiques met gratuitement à la disposition de la Ville une salle couverte de 200 m<sup>2</sup> et ses équipements, que la Ville est autorisée à louer pour les manifestations qu'elle organise ou pour répondre à des besoins de particuliers ou d'associations de Landivisiau,

**CONSIDERANT** qu'au cours des 3 dernières années, le montant des subventions en nature consentie en application de cette convention s'est établi à 30 697.84 € en 2010, 29 565.09 € en 2011, 38 808.50 € en 2012 et 11 630.66 € en 2013,

**CONSIDERANT** l'avis favorable, à la majorité, de la commission « Finances - Travaux - Agriculture » en date du 12 juin 2014,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**PAR** 23 voix pour des groupes « Landivisiau avec vous et pour vous » et « Ensemble et autrement pour Landivisiau » et 6 abstentions du groupe « Union citoyenne pour Landivisiau »,

**APPROUVE** le renouvellement de la convention de partenariat avec la Société des courses hippiques. pour une durée de 4 ans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Landivisiau, le 24 juin 2014

**Le Maire,**  
**Laurence CLAISSE.**

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En Préfecture, le... 07 JUIL. 2014

Et de la publication, le... 01 JUIL. 2014

Fait à Landivisiau, le... 07 JUIL. 2014

Le Directeur Général des Services,  
Pascal NANTEL



Reçu à la Préfecture  
du Finistère le

- 8 JUIL. 2014